

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00171
Numéro SIREN : 790 935 621
Nom ou dénomination : LOGOS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 2390

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise RUE GILLES DE ROBERVAL CS 20092 62802 LIEVIN CEDEX		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 79093562100033			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 31/08/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		LOGOS CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	-68 902		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-41 537		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	-66 439		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	188		
TOTAL (III)			DR	188			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	62 531		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	82 197		
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 910		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	4 069		
	Produits constatés d'avance (4)			EB	34 185		
TOTAL (IV)			EC	225 891			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	159 641			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	225 891		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	202 825	FH		FI	202 825
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	202 825	FK		FL	202 825	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	38 832	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	10	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	241 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	161 226	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 706	
	Salaires et traitements *					FY	70 642	
	Charges sociales (10)					FZ	21 204	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	26 599
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	292 377	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-50 710	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	246	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	246	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	416	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	416	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-170	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-50 881	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

5 **IMMOBILISATIONS**

Désignation de l'entreprise		LOGOS CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2		3		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD	14 494	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions		[Dont Composants M2]		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	29 699	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
Avances et acomptes				LK		LL		LM		
TOTAL III				LN	29 699	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				1P	15	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	15	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	44 208	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	14 494	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	29 699
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	29 699		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	15	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	15	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	44 208	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/08/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	14 494	PF		PG		PH	14 494
TOTAL I		RK	14 494	RM		RN		RO	14 494
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 699	QM		QN		QO	29 699
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	29 699	QV		QW		QX	29 699
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	44 193	ØP		ØQ		ØR	44 193

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise **LOGOS CONSEIL**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	
TOTAL III	7B	TY	TZ		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : LOGOS CONSEIL				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	186 161		186 161					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficies		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 834		13 834				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	20 257		20 257					
	Charges constatées d'avance		VS	4 786		4 786					
TOTAUX		VT	225 039	VU	225 039	VV					
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice								
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	82 197		82 197						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 869		1 869						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 646		9 646						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficies		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 347		30 347					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 048		1 048					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	62 531		62 531						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 069		4 069						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	34 185		34 185						
TOTAUX		VY	225 891	VZ	225 891						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/08/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)					I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN WN WO		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art.44 sexies A)		L5
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.L.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI				
			déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	42 803			

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LOGOS CONSEIL</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	68 374
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	68 374
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)			YJ	42 803
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)			YK	111 177
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	2 015
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y
			8Z	9A
Provisions pour dépréciation *			9B	9C
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	YO
			↓	↓
			ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>LOGOS CONSEIL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-68 714		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	-68 714		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZG		-68 714				
				TOTAL II	ZH		-68 714					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	78 358				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	21 067		XQ	21 485			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	22 553				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 797				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	2 571		ST	29 033			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	161 226
	- CFE, CVAE							YW	1 233			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS	2 571		9Z	11 473			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	12 706
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	40 273
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	35 715
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)										ØB	74 007
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé *		XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés*, Valeur d'origine*, Valeur nette réévaluée*, Amortissements pratiqués en franchise d'impôt, Autres amortissements *, Valeur résiduelle. Rows 1-12 under 'I. Immobilisations*'

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Table with 7 columns: Prix de vente, Montant global de la plus-value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,8%, 0%), Plus-values taxables à 19% (1). Rows 1-12 under 'I. Immobilisations*'

Table with 7 columns: Description, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,8%, 0%), Plus-values taxables à 19% (1). Rows 13-20 under 'II. Autres éléments', followed by summary rows (A, B, C).

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL

Néant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ¹Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ¹¹ Entreprises soumises à l'IS² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵ ⁶
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : LOGOS CONSEIL										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le : 01/09/2022				et clos le : 31/08/2023				Durée en nombre de mois		1 2															
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								YP	2																
Dont apprentis								YF																	
Dont handicapés								YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	202 825																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT																	
TOTAL 1								OX	202 825																
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	10																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																	
Subventions d'exploitation reçues								OF																	
Variation positive des stocks								OD																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																	
TOTAL 2								OM	10																
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								ON	65 828																
Variation négative des stocks								OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	74 331																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	26 599																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY																	
TOTAL 3								OJ	166 757																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG	36 077																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).								SA	36 077																
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.																									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																									
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (repert de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	202 825		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX	17 894 249																
Période de référence				GY	0	1	/	0	9	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	0	8	/	2	0	2	3
Date de cessation				HR			/			/							/								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																									

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2023

N° SIRET : 79093562100033

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LOGOS CONSEIL

ADRESSE (voie) 18 RUE PAUL ADAM

CODE POSTAL 62000

VILLE ARRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL

Numéro de siret 79093562100033

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	5 120	379
ROBCOM - SFNP MS HOLDING - SFNP		275
SFNP - ROBCOM SFNP - HC2L PRODUITS ACCESSOIR		554
SFNP - ROBCOM SFNP - S-ELEC		577
SFNP - ROBCOM SFNP - H2P PRODUITS ACCESSOIRE		211
SFNP - ROBCOM SFNP - AU PTIT CHOCO PRODUITS		393
FORMATION CONTINUE 01>08-2022 TA 01>08/2022 TROP PROV		167
FORMATION CONTINUE 01>08-2022 FC 01>08/2022 TROP PROV		300
FORMATION CONTINUE 01>08-2022 FORMATION CONTINUE		10
REMOUB CLAUSE PENALE REMB CLAUSE PENALE AU PTIT CHO		-706
SFNP - AU PTIT CHOCO CLAUSE PE SFNP - AU PTIT CHOCO CLAUSE PE		350
PROD ACCESS SFNP 2042420 TOTAL PROD ACCESS SFNP		119
IN EXTENSO FM FORMATION 2020	4 000	
IN EXTENSO FORMAPRO 2020	2 500	
IN EXTENSO PRESSE TX DEV 2020	4 000	
IN EXTENSO TIMELINE 2020	3 000	
IN EXTENSO FMD FORMATION 2020	5 000	
IN EXTENSO HD DELAMOTTE 2020	2 500	
PAS ANNEE ANTERIEURE 12/21	197	
REMB FRAIS SIE ACQUISITION LOG		679
REFAC RE 39.5K€X7/12		23 042
REVIDOUAI - FRAIS SCOLARISTE		9 312
Total	26 317	35 661

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Montant sur formulaire 2053	18 500	
IN EXTENSO IN EXTENSO HD DELAMOTTE 2020	2 500	
REGUL PAS PAS ANNEE ANTERIEURE 12/21	197	
REMB FRAIS SIE ACQUISITION LOG REMB FRAIS SIE ACQUISITION LOG		679
PAS DE REFAC RE REFAC RE 39.5k€ X7/12		23 042
REVIDOUAI REVIDOUAI - FRAIS SCOLARITE		9 312
SCI MIC - FRANCHISE	5 000	
OEC	120	
Total	26 317	33 033

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL

Numéro de siret 79093562100033

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Désignations	Montant
REVIDOUAI REVIDOUAI - FRAIS SCOLARITE	20 102
PCA CAC AU 31/08/22 PCA CAC AU 31/08/22	7 863
FAE CAC AU 31/08/23 FAE CAC AU 31/08/23	8 052
PCA FAE AU 31.08.23 FAE AU 31.08.23	1 741
PCA FAE AU 31.08.23 FAE AU 31.08.23	22 100
Total des produits à recevoir	59 859

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL

Numéro de siret 79093562100033

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Désignations	Montant
REFAC A&D REFAC MARQUE A&D 22/23	6 888
FNP PROMELOG 12.2022 PROMELOG	9 650
FNP CERFRANCE 31.08.23 FNP CERFRANCE 31.08.23	1 757
FOURN FACTURES NON PARVENUES FNP 31.08.23	42 922
PROV CP AU 31.08.23 PROV CP AU 31.08.23	1 869
PROV CH/CP AU 31.08.23 PROV CH/CP AU 31.08.23	146
ETAT CHARGES A PAYER CAP 31.08.23	875
Total des charges à payer	64 107

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL

Numéro de siret 79093562100033

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE CCA 31.08.23			4 786		
Total des charges constatées d'avance			4 786		

Désignation de l'entreprise LOGOS CONSEIL

Numéro de siret 79093562100033

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA FAE AU 31.08.23 PCA AU 31.08.23			11		
PCA FAE AU 31.08.23 PCA AU 31.08.23			34 174		
Total des produits constatés d'avance			34 185		

LOGOS CONSEIL

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 40 000 €

Siège social : Rue Gilles de Roberval 62800 LIEVIN

SIREN 790 935 621 – RCS ARRAS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 02 février 2024
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 /08/2023**

DEUXIÈME RESOLUTION

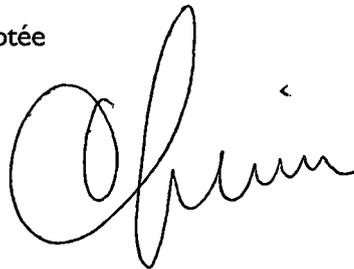
Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée

Au report à nouveau : soit – 41.536,71 €

Résolution d'affectation votée

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit comptable de l'exercice clos le 31 août 2023 s'élevant 41.536,71 € en totalité en compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. H. H.', is written over the text 'Cette résolution est adoptée'.

Greffé

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

LOGOS CONSEIL

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 40 000 €

Rue Gilles de Roberval
62800 LIEVIN

Exercice clos le 31 août 2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Paris
RCS Paris B 632 013 843
91 Rue Nationale
59045 LILLE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

LOGOS CONSEIL

A l'associé unique de la société LOGOS CONSEIL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LOGOS CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

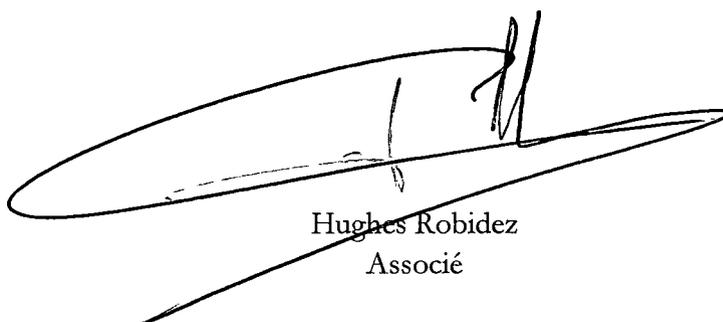
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Exercice clos le 31 août 2023

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 30 janvier 2024

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Hughes Robidez
Associé

BILAN ACTIF

lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/08/23			Valeurs au 31/08/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 494.00	14 494.00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	29 699.00	29 699.00		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15.00		15.00	15.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	44 208.00	44 193.00	15.00	15.00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	186 160.88	65 413.00	120 747.88	152 207.01
Autres créances (3)	34 091.75		34 091.75	16 567.10
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				12 310.38
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	4 785.92		4 785.92	4 181.60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	225 038.55	65 413.00	159 625.55	185 266.09
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	269 246.55	109 606.00	159 640.55	185 281.09

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN PASSIF

Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 40 000.00)

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/08/23	Valeurs au 31/08/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 40 000.00)	40 000.00	40 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	4 000.00	4 000.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-68 902.12	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-41 536.71	-68 714.12
SITUATION NETTE	-66 438.83	-24 714.12
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-66 438.83	-24 714.12
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	188.00	
TOTAL PROVISIONS	188.00	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	62 531.28	38 675.10
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	82 196.53	97 269.24
Dettes fiscales et sociales	42 910.00	60 751.75
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 068.57	516.12
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	34 185.00	12 783.00
TOTAL DETTES	225 891.38	209 995.21
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	159 640.55	185 281.09

(1) Dont à plus d'un an

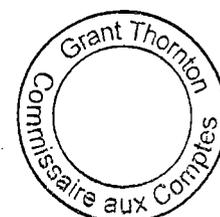
(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

225 891.38

209 995.00



COMPTE DE RÉSULTAT

Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

	Du 01/09/22 Au 31/08/23	% CA	Du 01/09/21 Au 31/08/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	202 825	100	294 127	100	-91 302	-31
Montant net du chiffre d'affaires	202 825	100	294 127	100	-91 302	-31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	38 832	19			38 832	
Autres produits	10		1		9	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	241 667	119	294 127	100	-52 461	-18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	161 226	79	133 499	45	27 728	21
Impôts, taxes et versements assimilés	12 706	6	11 563	4	1 144	10
Salaires et traitements	70 642	35	77 653	26	-7 011	-9
Charges sociales	21 204	10	28 532	10	-7 328	-26
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts			1 880	1	-1 880	-100
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			96 805	33	-96 805	-100
Dotations aux provisions						
Autres charges	26 599	13	9 942	3	16 657	168
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	292 377	144	359 873	122	-67 496	-19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-50 710	-25	-65 746	-22	15 035	23
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 33 033
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 26 317

49
1 180

49
1 180



COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

Lumane

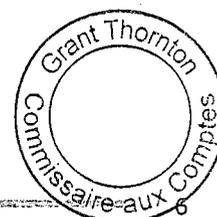
LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

	Du 01/09/22 Au 31/08/23	% CA	Du 01/09/21 Au 31/08/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)			122		-122	-100
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	246		246			
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	246		369		-122	-33
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	416		2 206	1	-1 790	-81
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	416		2 206	1	-1 790	-81
RÉSULTAT FINANCIER	-170		-1 838	-1	1 668	91
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-50 881	-25	-67 584	-23	16 703	25
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	35 661	18	49		35 611	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 661	18	49		35 611	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	26 317	13	1 180		25 137	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 317	13	1 180		25 137	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 344	5	-1 131		10 474	926
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	277 574	137	294 545	100	-16 972	-6
TOTAL DES CHARGES	319 110	157	363 260	124	-44 149	-12
Bénéfice ou Perte	-41 537	-20	-68 714	-23	27 177	40

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La crise sanitaire (COVID-19) a eu un impact significatif sur la clientèle du cabinet :

Un grand nombre de clients a ainsi été contraint de cesser leur activité en raison des fermetures administratives ou des hausses de matières premières (secteur du CHR, artisans, commerçants).

Il s'ensuit que le cabinet a dû à la fois faire face à des pertes de clientèle et à des reports de missions exceptionnelles qui ont limité le résultat.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions qui visent cette dernière n'ont pas d'impact financier en l'absence d'activité directe avec ses pays.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode

Nous vous informons du changement de méthode, concernant la comptabilisation de la provision d'indemnité de fin de carrière. De ce fait la constitution de cette dernière a été affectée dans le compte report à nouveau pour la somme de : 188 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La société LOGOS CONSEIL possède 1 part du GIE AMPLIUS

CRÉANCES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

CRÉANCES DOUTEUSES

La méthode de calcul est la suivante :

- les créances auprès du mandataire judiciaires sont provisionnées à 100 %
 - les créances auprès des sociétés de recouvrement sont provisionnées à 64 %
 - les autres créances relancées sont provisionnées comme suit :
- Ayant reçu une relance de niveau 1 = 12%
Ayant reçu une relance de niveau 2 = 12 %
Ayant reçu une relance en LRAR = 48 %



ETAT DES IMMOBILISATIONS

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Lumane

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	14 494				
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
		Installations techniques, matériel & outillage industriels					
		Inst. générales, agencés & aménagés divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		29 699			
		Matériel de bureau & mobilier informatique					
		Emballages récupérables & divers					
		Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
TOTAL			29 699				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés		15				
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL			15				
TOTAL GENERAL			44 208				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			14 494		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				29 699	
		Mat. bureau, inform., mobilier					
		Emb. récupérables & divers					
		Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes						
TOTAL					29 699		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				15		
	Prêts & autres immob. financières						
TOTAL					15		
TOTAL GENERAL					44 208		



ETAT DES AMORTISSEMENTS

Lumane

LOGOS CONSEIL

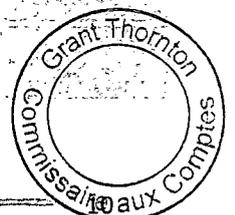
Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		14 494			14 494
TOTAL		14 494			14 494
Terrains					
Constructions					
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles					
	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	29 699			29 699
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		29 699			29 699
TOTAL GENERAL		44 193			44 193

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						



PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES



LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

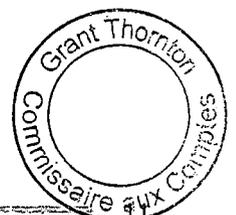
En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires		188.00			188.00
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL		188.00			188.00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	31 392.00
financières	
exceptionnelles	



ACTIF CIRCULANT

Lumane

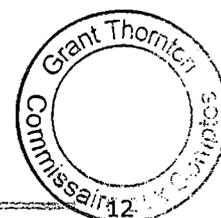
LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	186 161	186 161	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	13 834	13 834	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	20 257	20 257		
Charges constatées d'avance	4 786	4 786		
TOTAUX		225 039	225 039	
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 786
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 786

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	31 893
Autres créances	20 102
Disponibilités	
TOTAL	51 996



CAPITAUX PROPRES


Lumane

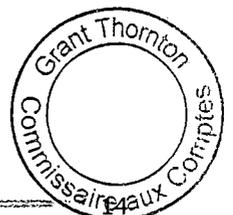
LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 40 000 € se compose de 4000 parts de 10 €



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	82 197	82 197		
Personnel & comptes rattachés	1 869	1 869		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	9 646	9 646		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	30 347	30 347		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 048	1 048		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	62 531	62 531		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 069	4 069		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34 185	34 185		
TOTAUX	225 891	225 891		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF


Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

34 185

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

34 185

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

61 218

Dettes fiscales et sociales

2 960

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

64 178



ENGAGEMENTS


Lumane

LOGOS CONSEIL

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'éleve à la clôture de l'exercice à 188.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,00 %
Départ volontaire à	64 ans
Taux de turn over	7,00 %
Taux de revalorisation	3,00%
Taux de Charge	43,50%

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

